



SIVU Messery-Nernier

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024 19 H.**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil syndical, dument convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Président, Serge BEL.

Etaient présents : Serge BEL. Roseline MEGHEZZI. Claude CERRI. Nathalie REYNAUD. Laurent GRILLON. Thierry VIDAL.

Etaient absents : Christian BREUZA. Cyril PUECH. Lucille SCHEFZICK.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de procurations : 2

Date de la convocation : 13 décembre 2024

### **I. Désignation du secrétaire de séance**

Laurent GRILLON est élu secrétaire de séance.

### **II. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2024**

Le P.V. est adopté à l'unanimité.

### **III. Attribution du marché public « Nettoyage et entretien des locaux scolaires et périscolaires »**

#### **1. Caractéristiques du marché**

- ⊗ Procédure : Procédure adaptée ouverte MAPA
- ⊗ Début de la consultation : 15 octobre 2024
- ⊗ Remise des offres : 15 Novembre 2024
- ⊗ Durée du marché : 36 mois

- Effet du marché : 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Fin du marché : 31 décembre 2027
- Nombre de lots : 1 lot

## 2. Liste des prestations

N°	Désignation
1	Entretien et nettoyage des locaux de l'école Les petits Crayons Elémentaire
2	Nettoyage des vitres des bâtiments scolaires et périscolaires
3	Nettoyage Divers
4	Nettoyage annuel de pré rentrée

## 3. Plis reçus et recevables

<b>JP Nettoyage</b>
<b><u>Dimane Plus</u></b>

## 4. Rappel des critères d'évaluation

Critères et sous-critères	Pondération
<b>Critère : Prix des prestations :</b>	<b>50%</b>
Evalué sur la base du bordereau récapitulatif de prix en application de la formule suivante : ( Offre la moins disante / Offre du candidat) x coefficient 50	
<b>Critère : Valeur technique dont :</b>	<b>40 %</b>
- Moyens humains et matériels mis en œuvre pour effectuer les prestations	20 %
- Exécution des prestations	10 %
- Rapidité d'intervention	10 %
<b>Critère : Performances en matière de protection de l'environnement dont :</b>	<b>10 %</b>
- Importance de produits écologiques utilisés	5 %
- Formation du personnel sur les problématiques liées au respect de l'environnement dans le cadre du marché	5 %

## 5. Analyse des offres par la C.A.O. (réunion du 19/12/24 à 18 h.) :

BILAN								
Critère de prix Barème de notation règlement de consultation	Offre la moins disante / offre du candidat * coefficient 50							
- 1 Entretien et nettoyage des locaux de l'école Les petits Crayons Moirnette	Critère de prix		- 3 Entretien et nettoyage des locaux de l'école Les petits Crayons Élémentaire	Critère de prix				
	JP Nettoyage	0,5		JP Nettoyage	0,20255556			
	Dimane Plus	0,38258333		Dimane Plus	0,5			
	- 2 Nettoyage des vitres des bâtiments scolaires et périscolaires	Critère de prix			3 Nettoyage Divers 2	Critère de prix		
		JP Nettoyage		0,34357143		JP Nettoyage	0,00277778	
		Dimane Plus		0,5		Dimane Plus	0,5	
- 4 Nettoyage annuel de pré rentrée Maternelle	Critère de prix		- 4 Nettoyage annuel de pré rentrée Primaire	Critère de prix				
	JP Nettoyage	0,5		JP Nettoyage	0,5			
Dimane Plus	0,19230769		Dimane Plus	0,24038461				
						Note		
Bilan par poste	JP Nettoyage	2,14816076		0,356031746		35,80/50		
	Dimane Plus	2,315275434		0,385879227		38,58/50		
Coût Annuel	JP Nettoyage	0,44				44/50		
	Dimane Plus	0,5				50/50		
Note Bilan par poste								
		JP Nettoyage				35,80/50		
		Dimane Plus				38,58/50		
Note retenue Coût Annuel								
		JP Nettoyage				44/50		
		Dimane Plus				50/50		

Bilan note valeur Technique		Pourcentage obtenu	Note obtenue
Bilan par poste	JP Nettoyage	20,00%	20/40
	Dimane Plus	32,00%	32/40

BILAN						
	Complétude du dossier	Analyse des prix note	Analyse Technique Note	Analyse Environnement Note	Total note	Total note / 100
JP Nettoyage	Oui	44/50	20/40	1,00/10	65	65/100
Dimane Plus	Oui	50/50	32/40	10,00/10	92	92/100

## 6. Classement de la C.A.O.

BILAN						
	Complétude du dossier	Analyse des prix note	Analyse Technique Note	Analyse Environnement Note	Total note	Total note / 100
JP Nettoyage	Oui	44/50	20/40	1,00/10	65	65/100
Dimane Plus	Oui	50/50	32/40	10,00/10	92	92/100

## 7. Proposition de la C.A.O. :

Offre de DIMANE PLUS.

## 8. Discussion

- Gérard TEDESCHI, en réponse à une question, indique les prix proposés par chacune des entreprises :
  - JP NETTOYAGE : 65 124 €
  - DIMANE PLUS : 56 920 €
- Les délégués font remarquer que l'entreprise DIMANE PLUS arrive largement en tête à tous les niveaux d'appréciation de l'offre (prix, qualité technique, valeur environnementale de l'offre). Pour eux, la retenir est une évidence.
- « Un bémol » toutefois est exprimé : l'éloignement géographique de l'entreprise (VILLAZ).

## 9. Décision

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de retenir l'offre de la société DIMANE PLUS, 598 route des Futaies, 74370 VILLAZ, pour un montant de 56 920 €.

## IV. Attribution du marché d'électricité pour bâtiment scolaire et périscolaire

### Rappel :

- Le marché public d'électricité arrive à échéance au 31/12/2024. Il y avait en fait deux marchés : 1 pour les PDL < 36 kVA passé en décembre 2020 et 1 pour le PDL > 36 kVA passé en décembre 2022.
- Le fournisseur est ENERCOOP.
- Une consultation en vue de trouver un fournisseur à partir du 1<sup>er</sup> janvier a été lancée le 15/11/2024.
- Réception des offres : mercredi 18/12/2024 à midi.
- Caractéristique de la consultation :
  - ⇒ Dissociation commune/école
  - ⇒ Durée du contrat = 36 mois
  - ⇒ Electricité labélisée « électricité verte »
- - Coût 2024 (à partir du 1<sup>er</sup> sept. 2024) : 4 883.65 € HT (5 860.38 € TTC) pour PDL > 36 kVA
  - 743.86 € HT (853.84 € TTC) pour PDL < 36 kVA

Nombre d'offre reçue et recevable : 1 ENERCOOP

Analyse des offres :

Analyse au vu du prix :

Offre 2020 < 36 kVA

<b>Heures pleines / Heures creuses</b>						
<b>Puissance Souscrite (kVA)</b>	<b>Abonnement (€/mois)</b>		<b>Consommation (€/KWh)</b>			
	<b>HTT</b>	<b>HTVA</b>	<b>Heures pleines</b>		<b>Heures creuses</b>	
			<b>HTT</b>	<b>HTVA</b>	<b>HTT</b>	<b>HTVA</b>
6	5€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
9	7,5€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
12	10€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
15	12,5€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
18	15€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
24	20€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
30	25€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
36	30€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	

Date 13/11/2020

Signature et cachet du candidat

## Bordereau des Prix Unitaires LOT 1 ≤ 36 kVA

Ecole maternelle

Puissance souscrite	Abonnement	Prix unitaire - Consommation		
		Base (CU)	Heures pleines (MU)	Heures creuses (MU)
36	5 €/kVA	84,31 €/MWh	94,71 €/MWh	94,71 €/MWh

# MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE D'ELECTRICITE

## PDL > 36 kVA

### Bordereau des Prix Unitaire

ETE-HIVER-HC-HP	Prix Unitaire c€/kWh H.T.
HCE	49,665 c€/kWh H.T.
HCH	32,444 c€/kWh H.T.
HPE	36,611 c€/kWh H.T.
HPH	26,293 c€/kWh H.T.

<b>Montant de l'abonnement en € H.T./mois</b> <b>Mairie</b>	54 € H.T./mois
<b>Montant de l'abonnement en € H.T./mois</b> <b>Ecole</b>	54 € H.T./mois

## Bordereau des Prix Unitaires

### LOT 2 > 36 kVA

Groupe scolaire

		Prix unitaire - Consommation			
		Haute saison		Basse saison	
Puissance souscrite	Abonnement	Heures pleines (HPH)	Heures creuses (HCH)	Heures pleines (HPB)	Heures creuses (HCB)
> 36 kVA	10 €/kVA	121,99 €/MWh	88,32 €/MWh	73,68 €/MWh	57,07 €/MWh

#### Commentaires :

- Les tarifs augmentent un peu entre 2020 et 2024 pour les PDL < 36 kVA (env. 12 %)
- Les tarifs diminuent drastiquement entre 2022 et 2024 pour les PDL > 36 kVA
- 

#### Analyse au vu des prestations

- Electricité fournie = 100 % verte.
- Bonne relations client/fournisseur
- Pédagogie auprès de la population à renforcer.

#### 5. Recommandation de la C.A.O.

Acceptation de l'offre ENERCOOP pour les lots 1 et 2.

#### 6. Décision :

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de retenir l'offre de la société coopérative ENERCOOP, 16-18 Quai de Loire, 75019 PARIS, conformément aux propositions tarifaires exprimées ci-dessus.

## V. **Décision modificative n° 1 au budget principal du SIVU Messery/Nernier**

Il est proposé d'approuver la D.M. n°1 au budget principal du SIVU telle que ci-dessous :

### Recettes de fonctionnement

#### **Ch. 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

Art. 757341 subvention de fonctionnement	
des communes membres du GFPP	- 29 000 €
Art. 757348 Subventions autres communes	+ 29 000 €

### Recettes d'investissement :

#### **Ch. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Art.13241 Subvention d'investissement non rattachée	
aux actifs amortissables	- 129 000 €
Art. 13248 Autres communes	+ 129 000 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** la décision modificative n°1 au budget 2024 du SIVU Messery/Nernier telle que présentée ci-dessus.

## **VI. Question diverse : Information sur « plaintes » de plusieurs parents à l'encontre d'agents du périscolaire**

Roseline MEGHEZZI informe les membres présents d'un problème rencontré au restaurant scolaire : quelques parents sont « très remontés » contre plusieurs agents du service périscolaire. Ils leur reprochent :

- D'avoir privé certains enfants de dessert ;
- D'avoir « tiré » la manche de certains enfants ;
- De leur avoir donné une tape sur les mains ;

Une maman a fait savoir que son enfant était traumatisé par un problème de « mot de liaison » et qu'elle avait dû le retirer de la cantine....

Ces parents ont constitué un groupe de discussion WhatsApp qui alimente critiques et ressentiments à l'égard des agents.

Roseline MEGHEZZI fait part de sa totale confiance dans l'équipe et dans les agents « pointés du doigt ».

Elle rappelle que cela leur a été répété cette semaine par Serge BEL, elle-même, Chrystel DUVUVIER et Gérard TEDESCHI.

Elle précise que les petites « punitions » (ex ; isoler un enfant quelques minutes lorsque son comportement n'est pas acceptable....) ne posent pas de souci majeur.

Il est indiqué aussi que parfois, dans le feu de l'action, certaines paroles peuvent ne pas être tout à fait adaptées...

Elle fait part de la colère qui anime l'équipe face à ces critiques abusives et injustifiées. Un des agents mis en cause a souhaité porter plainte, l'équipe réfléchit à un mouvement de grève.

On ne sait d'ailleurs pas combien de familles sont concernées (4 ou 5 se sont manifestées auprès du secrétariat du SIVU).

Le climat est malsain entre l'équipe et ces familles, celles-ci étant « en surveillance »...

Elle précise enfin que lors du dernier conseil d'école, rien n'a été dit sur le sujet.

Thierry VIDAL pense qu'il faut vraiment utiliser le règlement intérieur du restaurant scolaire pour faire les rappels nécessaires, d'autant que ce document a été accepté et signé par tous.

Roseline donne lecture du règlement concernant les comportements non acceptables et les sanctions prévues.

Laurent GRILLON déplore le rôle des réseaux sociaux (groupe WhatsApp) et considère que lorsqu'une personne est mise en cause de cette manière, porter plainte est légitime.

Thierry VIDAL est partisan de faire « remonter » tous les incidents qui se produisent. Il faut qu'il y ait selon lui des traces.

L'idée d'un cahier de liaison personnel/responsables SIVU est avancée et sera proposée aux personnels.

Chrystel DUVIVIER pense que le problème concerne les parents d'une seule classe.

Roseline appelle de ses vœux une position collégiale.

Claude CERRI propose de recevoir les deux familles qui se sont manifestées de la façon la plus virulente, en présence des agents mis en cause, et si possible avec les enfants concernés, même si une des familles a déjà fait savoir qu'elle ne viendrait pas avec son enfant.

Le conseil syndical suggère ensuite d'adresser un courrier à l'ensemble des parents pour les informer de ce qui se passe.

L'idée d'une réunion avec les délégués des parents semble aux yeux de tous une bonne idée qui pourrait être mise en place dans un second temps.

Les propositions énoncées ci-dessus sont retenues.

Le secrétaire de séance

Laurent GRILLON

Le Président

Serge BEL

